

APPEL À PROJET

L'Été sera Lons !
2023



Ville de
Lons le Saunier

CONTEXTE

« L'été sera Lons » revient en 2023, fort d'un large succès en 2022 qui aura accueilli 21 compagnies. L'appel à projets est relancé du lundi 12 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023.

La Ville de Lons le Saunier souhaite réunir les propositions artistiques et culturelles qui feront de l'été 2023 un moment de découvertes et de rencontres.

L'objectif de cette programmation estivale est de créer des liens entre les habitants, de multiplier les opportunités de rencontres entre les publics et les artistes, en investissant l'espace public pour pouvoir « vivre » la culture ensemble et dans tous les quartiers de Lons-le-Saunier, et pouvoir applaudir des artistes et créateurs locaux !

La Ville souhaite proposer à toutes et tous un voyage artistique et culturel à Lons-le-Saunier. Elle souhaite permettre à la culture d'investir l'espace public en donnant ainsi la possibilité aux acteurs culturels d'exprimer toute leur créativité et aux citoyens de découvrir et/ou de redécouvrir Lons-le-Saunier.

Les projets retenus enrichiront l'offre culturelle proposée par la Ville dans le cadre des différents événements estivaux, notamment de l'opération « Vendredi de l'été », dans une logique de complémentarité avec la programmation établie.

Des œuvres de qualités, représentatives de la diversité des formes seront proposées pour tous les publics. **La programmation des événements soutenus devra avoir lieu entre le mercredi 5 juillet et le vendredi 25 août 2023.**

QUELS SONT LES PROJETS CONCERNÉS ?

Toutes les disciplines des arts plastiques et visuels (sculpture, peinture, performance, etc.) et du spectacle vivant (théâtre, marionnette, cirque, arts de la rue, danse, musique, lecture, spectacle pluridisciplinaires, etc.) sont éligibles. Attention, les projets musicaux ne sont pas concernés par cet appel à projets.

Cet appel à projets destiné aux professionnels de la culture vise à soutenir en priorité les initiatives singulières, novatrices sous une forme légère et relativement autonome dans des espaces publics (parcs et jardins, squares, places, parvis, cours, etc.) sur l'ensemble du territoire lédonien.

Formes :

Tous les projets seront proposés gratuitement au public. Ils pourront être de durée variable, présentés une ou plusieurs fois. Ces formes légères devront être adaptées aux lieux envisagés en termes de logistique. Elles devront prendre en compte le respect du voisinage et ne gérer aucune gêne disproportionnée. La démarche écoresponsable des porteurs de projets sera importante dans l'appréciation des projets.

Lieux (cf. plan de la ville sur le formulaire de dépôt en ligne)

Les projets seront programmés sur l'ensemble du territoire de Lons-le-Saunier et devront se conformer aux conditions d'utilisation des lieux. Des aménagements de voirie sont possibles, sous réserve d'autorisations spécifiques.

QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET ?

Aucune limite géographique n'est imposée. Les compagnies et artistes locaux, régionaux, nationaux et internationaux sont les bienvenus !

Les candidats :

- Seront organisés sous la forme d'une association ou toute autre forme de personne morale ou sous le statut professionnel d'artiste ;
- Peuvent être des programmateurs et/ou diffuseurs ;
- Ne pourront déposer que 2 projets maximum.

QUEL EST LE SOUTIEN DE LA VILLE ?

Les projets retenus bénéficieront d'une participation de la ville de Lons-le-Saunier sous plusieurs formes :

- Une prise en charge sous la forme d'un contrat de cession et/ou d'une facturation ;
- La prise en charge de l'hébergement ainsi que les petits-déjeuners à J-1 de la représentation et jour J (maximum de 2 nuitées).
- La prise en charge d'un repas le jour de la représentation par personne présente (les autres repas doivent être budgétés au moment du dépôt du budget).
- Le paiement des droits d'auteurs (SACEM et/ou SACD) à condition que les éléments soient envoyés en amont au service culture.
- Un relais en communication :
 - ▶ En version numérique sur le site et les réseaux sociaux de la ville ;
 - ▶ La programmation sera incluse dans la brochure générale des animations de la Ville, diffusée en version papier et version numérique. La communication pourra être adaptée en fonction du contexte sanitaire et des normes appliquées au moment de la diffusion de celle-ci ;

Il est précisé que :

- La dotation de la ville de Lons-le-Saunier se fera sous forme d'une facture ou d'un contrat de cession, permettant en premier lieu de contribuer à la rémunération des artistes et techniciens intermittents. Les droits d'auteurs devront figurer au budget. Ces projets peuvent faire appels à d'autres financements ou apports de la structure (hors billetterie, les événements devant être gratuits) ;
- Le montant de l'aide sera plafonné à 1 500 € TTC par projet. Si l'ampleur du projet le justifie, une aide complémentaire pourra être étudiée ;
- Le projet présenté devra être au maximum autonome techniquement, tout en sachant que la Ville de Lons-le-Saunier pourra, le cas échéant, apporter un soutien logistique réduit (barrières, tables, chaises, boîtier électrique, etc...).

CALENDRIER DE DÉPÔT

Vous avez du **lundi 12 décembre au vendredi 20 Janvier 2023 à 16h** pour répondre à l'appel à projets via le formulaire disponible sur le site internet de la Ville de Lons le Saunier. Les envois feront l'objet d'un accusé de réception par e-mail. Tout dossier transmis après la date limite de remise des candidatures ne pourra pas être retenu.

COMMENT RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS ?

Un formulaire de dépôt de candidature est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : www.lonslesaunier.fr/appel-a-projet-lete-sera-lons-2023/

Plusieurs éléments sont à renseigner pour le dépôt de votre candidature. L'ensemble des pièces à joindre au dossier d'appel à projets sont les suivantes :

Vous êtes une association ou une personne morale	Vous êtes un artiste-auteur
<ul style="list-style-type: none">- Dossier descriptif du projet (5Mo maximum)- Budget prévisionnel du projet- RIB au nom de la structure- Attestation d'assurance responsabilité civile exploitation et police, dommages aux biens en cours de validité- Fiche technique du projet	<ul style="list-style-type: none">- Dossier descriptif du projet (5Mo maximum)- Budget prévisionnel du projet- RIB- Justificatif de domicile- Justificatif du statut d'artiste professionnel- Attestation d'assurance responsabilité civile exploitation et police, dommages aux biens en cours de validité- Fiche technique du projet

**Pour toute question relative à l'appel à projets : culture@lonslesaunier.fr
(attention, du vendredi 23 décembre au lundi 2 janvier inclus, la boîte mail ne sera pas relevée).**

QUELLES SONT LES MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES AIDES ?

Après réception de l'ensemble des dossiers de candidature par les services de la Ville, un comité de sélection se réunira au cours de la deuxième quinzaine du mois de février pour sélectionner les projets retenus. Une réponse sera apportée aux candidats à partir de la mi-mars 2023.